Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 Rajeb 1445
16 Janvier 2024

N° 7

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **85**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **85**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **86**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **92**
Homologation de résolutions **93**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **93**
Avis aux créanciers **102**
Convocations
Sociétés anonymes **103**
Autres Sociétés **105**
Divers
Avis au public **105**
Rectificatif **106**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Citoyenne Régionale Azir Kasserine

Type de la société : Société Communautaire Régionale

Montant du Capital souscrit : 20.000 Dinars.

Siège social : Rue Younes Kaabachi Bouzguem- Kasserine Sud

Objet : Valorisation des produits forestiers, distillation et séchage des plantes (romarin)

Durée : 99 Ans.

Date du dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 04/01/2024 au greffe du tribunal de première Instance de Kasserine sous dossier n°12

Nombre des parts à souscrire : 400 parts

Valeur nominale de la part : 50 dinars

Date de début de constitution de la société : 02/01/2024.

L'institution bancaire et son siège social : Banque Nationale Agricole de Foussana.

Date limite de souscription : 31 janvier 2024.

Répartition des bénéfices : 15% d'épargne obligatoire, 20% d'activités sociales, 35% distribués aux participants.

Fondateur :

- Nidhal SALHI : CIN n°12631347 : Président

- Mohamed Lazhar TORCHI : CIN n°02748867 : Trésorier

- Sondos SALHI : CIN n°12714742 : Secrétaire Générale

- Walid ZIDI CIN n°08576383 : Membre

- Ahmed ZIDI CIN n°12668743 : Membre

- Sarra TORCHI CIN n°12670973 : Membre

2024S00031SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de délégataire

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 Tunis

R.N.E : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Suivant extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 8 Janvier 2024 sous le n°24800131 quittance n°M002030 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 10-01-2024 sous le n°20242375, le conseil d'administration a décidé la nomination de Monsieur Riadh Boukadida en tant que délégataire de la société à partir du 1er Janvier 2024 avec tous les pouvoirs et les attributions de Directeur Général.

2024T00034SANB2

Société boulangerie viennoiserie méditerranéenne

«BVM»

Société Anonyme au Capital de 10 700 000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant Unique : 0719123 B

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06/08/2021, enregistré à la recette des finances d'El-Yassminet le 17/09/2021 sous le N°21702099, Quittance N°M038345, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 11/10/2021 sous le n°202199444, Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2020, et affectation de son résultat au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2020.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020.

4- Renouvellement des mandats des administrateurs pour trois ans (2021-2022-2023) à savoir; M. Souhail HACHICHA, M. Sami HACHICHA, M. Mehdi KHOUAJA, Mme Sonia HACHICHA épouse KHOUAJA, la société SMT en la personne de son représentant légal et la société UGFS-NA en la personne de son représentant légal.

2024R00085SANB2

Société boulangerie viennoiserie méditerranéenne

«BVM»

Société Anonyme au Capital de 10 700 000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant Unique : 0719123 B

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 17/09/2022, enregistré à la recette des finances d'El-Yassminet le 20/09/2022 sous le n°22701973, Quittance n°M050622, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 23/09/2022 sous le n°202285633, Il a été décidé ce qui suit :

1- Acceptation de la démission de M. Mohamed Hosni JAIDANE de son mandat en tant que Directeur Général.

2- Nomination de M. Mehdi KHOUAJA en tant que nouveau Directeur Général de la société, et ce pour toute la période restante de son mandat en tant qu'administrateur.

3- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières.

2024R00086SANB2

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Zl la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140051-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du P.V du conseil d'administration du 28 décembre 2023 enregistré à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 8 Janvier 2024 sous le numéro 24800253, quittance n°M005402, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 9/01/2024 sous le numéro 20242010 que les membres du conseil d'administration ont décidé de :

- Proroger le mandat de Monsieur Moncef Guesmi Directeur Général Adjoint jusqu'au 31 décembre 2024.

2024400050SANB2

SOCIETE DE CONCASSAGE ET DE PRODUITS PREFABRIQUES (en liquidation)

SOCOPRE

S.A au capital de 260.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia I - 2035 - Tunis

MF : 0005942M/A/M/000

Il résulte du P.V de l'assemblée générale ordinaire du 8 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances Charguia I - Tunis le 8 janvier 2024 sous le numéro 24700242, quittance n°M004824, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/01/2024 sous le n°20242044 que les actionnaires ont décidé de :

- Nommer Monsieur Mohamed Fakhfakh liquidateur de la société.

2024400051SANB2

Démarrage des souscriptions

FCP SMART CASH PLUS

Fonds Commun de Placement de catégorie obligations

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Conseil du Marché Financier N°87-2023 du 21 Décembre 2023

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART CASH PLUS aura lieu le 29 Janvier 2024 sans délai spécifique pour clôturer la période de souscription

FCP SMART CASH PLUS présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Dénomination: FCP SMART CASH PLUS

Forme juridique: Fonds Commun de Placement -FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP obligataire

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Législation applicable :

- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 5 Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 parts de 10000 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n° 87-2023 du 21 Décembre 2023

Date de constitution : 09 Janvier 2024

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Smart Asset Management & Amen Bank

Gestionnaire : Smart Asset Management- 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Gestionnaire administratif et comptable : Hélion Capital-17, rue du Liberia-1002 Tunis

Dépositaire : Amen Bank- Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

Distributeur : Smart Asset Management - 5.Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Journalière

Prix de souscription et de rachat : La valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur FCP SMART CASH PLUS, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Smart Asset Management 5 Rue Mustapha Sfar 1002, Tunis.

2024400059SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 21/12/2023 enregistré à la recette des finances de Oued Ellil en date du 25/11/2023 sous le n° 23202603 quittance n° M075422 Mme Radhia Bent Salah Ayari a vendu à Mme Chedlia Bent Salah

Abidi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour lavage et changement d'huile sis à Bejaoua 1 en face de la mosqué Ettaouhid Oued Ellil.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT

Cette annonce est parue aux journaux Essabah et Le Temps du 09/01/2024.

2024T00028FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires de la cour de 1ère instance de Bizerte : Maître Ben Hammouda Nabil et Maître Bejaoui Issam en date du 5 janvier 2024 enregistrés dans le registre de premier Notaire sous le numéro 1001 page 160 registre 04, par lequel Madame Mahjouba Bousbih titulaire de la CIN n°01404289 demeurante au 19 Rue de boulangerie Zarzouna - Bizerte a cédé à titre de donation à Monsieur Nasr Eddine Yaacoubi titulaire de la CIN n°08963387 demeurant au 19 rue de boulangerie Zarzouna - Bizerte, la totalité du fonds de commerce exploité comme un local destiné à toutes les activités commerciales situé à Rue Hssan Matteli Benigrou Zarzouna - Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse de donataire dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "Le Quotidien et Chourouk le 9/01/2024.

2024T00032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privée daté du 25/12/2023 et enregistré à la recette des finances du District Administratif de l'Ariana le 03/01/2024 sous le N° M000811 reçu 24200035, Mr Jaouhar Jmour demeurant au 22 rue menzel bouzalfa app. A.1.0 Mourouj 5 Ben Arous et Mr Kamel M'daouar demeurant a beni mhira ouest smar Tattaouine a vendu à la société les restaurants koweitiens sarl N° R.C. 1428320/T représenté par son gérant Mr. Abdelmajid Snoussi demeurant au 27 rue 18 janvier Ariana la totalité du fonds de Commerce exploité en tant que restaurant au 24 rue palestine cité al ghazala ariana nord Ariana.

Toute opposition doit être signifiée chez l'avocat à la cour d'appel Maitre Mourou Med Mortadha 7 rue de l'ancienne poste Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré a addition au quotidien Acchourouk du 09/01/2024 page 29.

2024T00038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privée daté du 28/12/2023 et enregistré à la recette des finances du District Administratif de l'Ariana le 03/01/2024 sous le N° M000812 reçu 24200036, Mr Mohamed Mouldi Dhafer demeurant diar rihab ennkhilette ariana nord Ariana a vendu à la société les restaurants koweitiens sarl N° R.C. 1428320/T représenté par son gérant Mr. Abdelmajid Snoussi demeurant au 27 rue 18 janvier Ariana la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant au 24 rue Palestine cité al ghazala Ariana nord Ariana.

Toute opposition doit être signifiée chez l'avocat à la cour d'appel Maitre Mourou Med Mortadha 7 rue de l'ancienne poste Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré a addition au quotidien Acchourouk du 09/01/2024 page 28.

2024T00039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date 18/12/2023 établi par maître Lotfi Saoudi enregistré à la recette des finances Tabarka le 18/12/2023 sous Numéro d'enregistrement 23201538 quittance n°M053405 Monsieur Mustafa ben Bouraii Hmissi CIN n°02409671 a vendu à Monsieur Motaz ben Ali Dridi CIN 07892720 la totalité du fonds de commerce Immatriculé auprès du registre national des entreprises sous l'Identifiant unique numéro 0998792M toute activité commerciale sise à l'avenue Farhat Hached Tabarka Jendouba.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Saoudi Lotfi à son bureau sis au 10 avenue de Londres Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 21/12/2023.

2024R00045FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Suite au contrat de concession rédigé par maître Chawki Zarwani avocat entre le donneur Mahmoud Ben Abdallah Hamza C.I.N n°03166758 délivrée à Tunis le 30/8/2012 et le cédant à son profit Selmine Bent Abdellah Hamza C.I.N n°09951994 délivrée à Tunis le 20/11/2019, en ce qui concerne tout le fonds de commerce qui est sous la forme d'une Boutique destinée à la location de fournitures de mariage sise à cité Ennour Gafsa qui est signé à la municipalité de Gafsa le 02/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 3/01/2024 sous le numéro M000450, le prix de concession et de trente mille dinars (30.000.000 Dt) pour inscription publiée au journal Echourouk sous le n°11801 à la date du 6/1/2024 à ce point toute oppositions qui concerne la concession du fonds de commerce sera à la boutique sis à cité Ennour Gafsa dans les délais légaux.

2024R00060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat daté le 26/12/2023 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane le 26/12/2023 sous le N°23203092, quittance N°M064433, Mr Aymen Jawedi, titulaire de la CIN N°06381717 vend à Mr Samir Jemai, titulaire de la C.I.N N°13244221, la totalité du fonds de commerce sis à Av Habib Bourguiba Dar Chaabane à usage alimentation générale.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal le quotidien le 05 Janvier 2024.

2024R00068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 22/12/2023 Rédigé par maître Mecichi Amina avocate à Bousalem enregistré à la recette de bousalem le 26/12/2023 sous Numéro d'enregistrement 23202239 quittance n°M064566 Monsieur Taouiti Kais cin n°07752285 domicilié 137 rue 4156 quartier saada Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en un café de 1ère catégorie sis à l'avenue 18 Janvier bousalem à Monsieur Karoui Chaker CIN n°02567131 domicilié à bousalem.

Toutes les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Karoui Chaker à l'adresse du local du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au Journal «le Temps» le 30/12/2023.

2024R00075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 20/12/2023 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 20/12/2023 sous le n°23210144 reçu n°M067012, Mr Med Ben Abderrahmane Ben Salah Elifa titulaire de la CIN 06108919 du 13/5/2015 demeurant à Res ELKEF Gafsa a vendu à Mr Adem Ben Salah Ben Ali Zidi titulaire de la CIN 14318645 du 4/9/2017 demeurant à l'Mwalla Gafsa la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local commercial nommé "FOR YOU" sis à la rue Ejalaa Gafsa.

Les oppositions sont présentées entre les mains du Maître Naffeti Lotfi avocat avenue Habib Bourguiba Gafsa dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au J.O.R.T on signale que cette annonce a été publiée au journal Echourouk du samedi 30/12/2023.

2024R00076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente signé le 28/12/2023 et le 3/01/2024 et enregistré à la recette des finances Rue Ennemsa Tunis le 5/01/2024 reçu n°24200066, Mr. Ali ben Khelifa Ali Dedi titulaire de la carte d'identité nationale n°13224383 délivrée le 31/8/2022 en Tunisie demeurant à Tounine Dkhila Toujene Gabès a vendu à Mr. Abdesslem Ben Hsan Ben Daho Majai titulaire de la carte d'identité nationale n°03549508 délivrée le 30/6/2022 en Tunisie demeurant à Arraja Mouansa Jarjis - Médenine la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de fruits secs sis au n°1 Borj Bourguiba Beb Bhar Tunis.

Toute opposition à cette vente doit être déposée entre les mains de l'Avocate Maître Mouelhi Rym demeurant au 15 rue Jean Jaurès Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Assahafa le 10/01/2024.

2024R00082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/07/2022 enregistré le 17/10/2022 à la Recette des Finances de Gafsa n° de quittance : M034179 et n°d'enregistrement : 22205998. Mr Lotfi Ben Naji Ben Enaseur a vendu à Mr Iless Ben Naji Ben Naseur le Fonds de Commerce exploité dans de tôlerie automobile vente Matériel de tôlerie sis à route de Touzeur El Mida Gafsa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C dans un local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas Vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publie au journal «Echourouk» le 21/12/2023.

2024R00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente légalisé signer le 01octobre 2021 rédiger par l'avocat Mohamed Haloul l'acte enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le numéro 23201786 quittance numéro M034589 le 14/03/2023. Monsieur Achraf ben Kamel Gaaya titulaire de carte d'identité nationale numéro 08483860 émise à Tunis le 15/2007 a vendu le fonds de commerce situé à rue 20 mars Hammam Sousse superficie 28 mètre carrée aménager pour l'activité de commerce de viande en détails qui à la base sous la propriété de madame Najwa Ayed le montant de loyer annuelle et de 3000d.

Le montant de 4000 D payer par monsieur Nizar ben Kamel Gaaya titulaire de carte d'Identité nationale numéro 05586644 émise à Tunis le 25/06/2020, le fonds de commerce est libre d'hypothèque et de charge.

Cette annonce est publiée sur le journal Echrouk du 6 mai 2023.

Toutes les oppositions admises dont vingt jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local commercial sis rue 20 mars Hammam Sousse.

2023S01501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing-privé en date du 22/12/2023 enregistré à la recette des finances avenue 3 septembre 1934 sousse le 02/01/2024, quittance n° M000136 enregistrement n° 24200005, Mrs Ali Hnazli demeurant à Sousse, a cédé à Mme khawla HAMDI demeurant à Sidi bouzid, la totalité du fonds du commerce exploité pour « Commerce d'autres produit en détail dans des magasins spécialisés et pour l'exercice d'une activité secondaire dans un commerce spécialisé en détail le commerce de vente des fruits secs DRUGSTORE » au local sis au près de faculté de droit erriadh 4023 Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à l'adresse de fonds de commerce sise au prés de faculté de droit erriadh 4023 Sousse.

Cet avis est publié au jornal le quotidien du 06/01/2024.

2024S00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte ssp daté le 28/10/2023 enregistré à la recette des finances de Ksibet el Medouini le 01/11/2023 sous n° 23201350 ABID AHMED vend et cède à Ben Fraj Wahiba le fonds de commerce de locale sis à cité commerciale avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours de l'apparition au JORT.

Cette annonce est parue au journal le quotidien du 29/12/2023.

2024S00032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé de contrat de vente du 3/01/2024 enregistré à la recette de finances El Jem le 3/01/2024 quittance n°M000741 enregistrement n°24200015, société Nour import et export a vendu à la société Nawara import et export la totalité du fonds de commerce situé à route ceinture Eljem et que Monsieur Jamel Khlifa est le dépositaire du prix convenu et les éventuelles oppositions seront adressées au cabinet Me Rached Barkache Im Hafiène, Bloc A, 2ème étage, Av. Commandant Bjaoui Sousse dont l'annonce a été publiée aux deux journaux Essahafa et la Presse en date du 10/01/2024.

2024S00036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/01/2024, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 4/01/2024, quittance n°M001714 enregistrement n°24200085, Naila Bent Mabrouk Ben Ali Eromdhni, a vendu à Fida Ben Wanesse Ben Esadek Elgabi, tout le fonds de commerce destiné à «la vente au détail des produits alimentaires situé à la Rue Abi Zemaa Elbalawi Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur. Cet Article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 9/01/2024.

2024S00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 23/11/2023, enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira le 22/12/2023 sous le n°23208003, quittance n°146632 Sté INTER PLUS de son agent Selma Boujemaa, titulaire de la carte d'identité nationale n°00122542 datée le 10/05/2013, a vendu et cédé à Monsieur Sabeur Hassen, titulaire de la carte d'identité nationale n°04772034 datée du 07/09/2006, tout le fonds de commerce situé à Tunis Mall1 premier étage 15 E1.

Cette vente a été publiée dans le journal AL-Shorouk le 12/01/2024.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 Jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de L'acheteur à son adresse B. postale n°50 de la poste de Sahloul 4054

2024S00039FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 11/12/2023, rédigé par l'huissier de Kairouan le Maitre Mohamed BEN AYED et son assensseur Maitre Khaled RIAHI, enregistré en date du 12/12/2023 à la recette des finances de Kairouan sous Quittance n°M018777, Mr Rached Ben Béchir Ben Mohamed MEFTAH, titulaire de la CIN N°02024231, a cédé en tant que don à ces fils : Mr Mohamed Béchir Ben Rached MEFTAH, titulaire de la CIN n° 11880669 et Mr Haroun Ben Rached MEFTAH, titulaire de la CIN n° 11952719 et Mr Abdelhamid Ben Rached MEFTAH, titulaire de la CIN n° 07709664, la totalité du fonds de commerce du local, destiné vente des épices en détails et torréfaction du café et l'emballé (Identifient Unique N°0140705G) sise à l'Avenue Al Moez Ben Badis Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains des acquéreurs au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux « Echourouk » et « Le Quotidien» du 13/01/2024.

2024S00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 26/12/2023 signé le 29/12/2023 et enregistré à la recette des finances à Oued Ellil le 10/01/2024.sous le n°24200080, reçu n°M003339, la société «Haroun de Bâtiments», société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 1431427E, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal n°1431427/E dont le siège social se situe à Route de Mateur km 6 - Oued Ellil représentée par son gérant Mr Sami Ben Mohamed Ajmi Nagaz, domicilié à Menzel Kame!, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°06765765, a vendu à la société «Siwar de bâtiment», société unipersonnelle à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°1506530P, titulaire d'une carte d'identifiant fiscal N°1506530/P, qui a élue domicile à l'adresse dans laquelle le fonds de commerce objet de la vente est exploité à Bejaoua sur la route reliant Bejaoua et Sidi Thabet gouvernorat de Oued Ellil, représentée par sa gérante Mme Sameh Bent Abdelhamid Gaha, domiciliée à rue 20 Mars à Menzel Kamel, de nationalité tunisienne, titulaire d'une CIN n°0685649, le fonds de commerce de vente de matériaux de construction en gros et en détail, exploité au local sis à la route reliant Bejaoua et Sidi Thabet gouvernorat de Oued Ellil avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse société «Siwar de Bâtiment» dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis, à l'adresse dans laquelle le fonds de commerce objet de vente est exploité sous le nom «Société Siwar de Bâtiments» à la route reliant Bejaoua et Sidi Thabet gouvernorat de Oued Ellil.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 13/01/2024.

2024S00047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 20/10/2022 et 21/10/2022 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 25/10/2022 N° de quittance M°098227 Ibrahim Karboub demeurant à Sdirate nord Bir Ali Sfax a vendu à Wajdi Kamoun demeurant à Route de Sokra Km4 Sfax la totalité du fonds de commerce sis à route de SALTNIA km 04 cité Esaada avenue 667 Sfax exploité pour commerce de produits alimentaires en détails

Il a été élu domicile chez le gérant du vendeur Ibrahim Karboub demeurant à Sdirate nord Bir Ali Sfax où seront reçues les oppositions dans un délai de 20 jours et où a été déposé un exemplaire du contrat de vente.

Le présent extrait a été publié au quotidien Achourouk du 02/11/2022.

2023X01610FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié établi par Maitre Mohamed ben Mohamed Abid et son assesseur le 12 novembre 2022, M. Chedly Chhibi a fait donation de la totalité du fonds de commerce composé d'un "Café" sis au 2, avenue Abou Tammem, avenue 5 août, sfax, à son fils Seddik CHhibi, toute contestation devra être adressée au donateur dans les délais légaux après publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal « Essabah » le 23/12/2023.

2023X01661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du Fonds de commerce signé à la Municipalité de Gafsa le 8/1/2024 ; et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 8/1/2024 quittance N° M001592. Madame Ichraf MNARI CIN N°06169778 du 22/01/2001 Adresse Cité Ennour Gafsa a vendu à Mm Arwa Bent Moh Gleiy SMAT CIN N° 06232394 du 25/01/2012, adresse à Dwali Gafsa, la totalité du fonds de commerce spécialité toute sorte de commerce sis à Rue de PALESTINE Gafsa.

Toute opposition doit être déposée chez Mm Arwa SMAT adresse à Rue PALESTINE de GAFSA au plus tard 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux « Assabah » et « Le Temps » du 11/1/2024.

2024X00036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat signé le 04 et 07/12/2023, enregistré à la recette des finances Menzeh 5, le 25/12/2023, sous le n°23209841, quittance n°M146453, Mohamed Ben Monsef Ben Tahar Damek a vendu le Fonds de Commerce en activité de vente de vêtement sis à la rue Fatma Ezzahra Menzeh 5 appartement 146 immeuble UV4 à la société LADIZ AZIAA.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Temps et Assabeh le 5 janvier 2024.

Tout créancier de précédent propriétaire peut faire opposition au payement du prix de cette vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel chez maître Saber Bouatay, bureau sis à l'avenue du Japon rue suresene n°6 Montplaisir 2087 Tunis.

2024X00043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 3/1/2024, enregistré le 5/1/2024 à la Recette des Finances Rue de l'Indépendance Sousse quittance M 001207 enregistrement 24200054. La société Aya Shoes Distribution agissant par son gérant Sofien Boujelben titulaire de c.i.n n°05347608 a vendu à La

société M2C de commerce agissant par son gérant Boulbaba Gabsi titulaire de c.i.n n°05274179 la totalité du fonds de commerce vente des chaussures et prêt à porter en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au carrefour rue Khaled Ibn el Walid et Place d'Indépendance Sousse.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée dans les Journaux Le Temps et Sabeh du 10/01/2024.

2024X00045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 29/12/2023 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 03/01/2024 ; sous le n°24200041 quittance n° M001120 madame Dorra ben Zouhir ben Chadli Souisi inscrite au registre national des entreprises sous le n°1847678/F. (CIN11097314) sis route Habana Km 4.5 Impasse elech Sfax vend sous toutes les garanties de fait et de droit à madame Mouna ben Habib ben Moktar Abdelkafi (CIN 08792322) sise avenue Boulevard de l'environnement rue Iben Badiss n° 18 Chahia Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans le local Librairie de vente des produis scolaires et bureautiques - sise à l'avenue Saïd Abou Baker rue 5 Aout Sfax.

Les oppositions sont recevables au cabinet du maitre Ayadi Mansour l'avocat à Sfax, sis au 36 avenue Victor Hugo 2ème étage prés du palais de justice Sfax, où est déposée une copie de vente, et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Alchourouk du 11/01/2024.

2024X00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. en date du 5/01/2024, enregistré à la recette des finances, palais des finances à Bizerte le 5/01/2024 sous le numéro 24200077, quittance n°1001370, monsieur Elyes Ben Mehrez Ben Mohamed Essanaa, demeurant au 5 rue de la fontaine à Zarzouna - Bizerte et madame Lobna Ben Mehrez Ben Mohamed Essanaa, demeurant à la rue Mostapha Hanini à Bizerte, ont vendu à monsieur Mohamed Chamessedine Marchaoui, le fonds de commerce exploité au local numéro 44 au marché de boucherie, dit marché Slah Eddine Bouchoucha à Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute personne désirant faire opposition doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'acheteur à son adresse ci-dessus indiqué et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 9 Janvier 2024.

2024400047FCCC2

Location gérance libre

Fin de la Location Gérance d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions du protocole d'accord daté à Tunis le 6 décembre 2023 et enregistré à la Recette des Finances Hammamet le 20 décembre 2023 sous le - n°23307135 quittance n°M167044 conclu entre la Société Générale du Tourisme «SOGET», Société Anonyme, dont le siège social est sis à l'Avenue de l'Environnement Route Touristique Mrezga Hammamet Nord 8050 Hammamet, Identifiant Unique n°0012363Q en sa qualité de Bailleur; et la Société Vincci Méditerranée, Société Anonyme, dont le siège social est sis à la Résidence Myriam, Rue Lac Biwa 1053 les Berges du Lac Tunis, Identifiant Unique N°0769558D; en sa qualité de Locataire-Gérant; il a été mis fin au 30 Novembre 2023 à la Location Gérance de la totalité du Fonds de Commerce de l'hôtel Nozha Beach, de catégorie quatre étoiles, sis à la Route Touristique Mrezga Hammamet, objet du Contrat de Location Gérance d'un Fonds de Commerce signé le 4 Juin 2008, enregistré à la Recette des Finances Hammamet le 18 Juin 2008 sous le n°08302916 Quittance n°M049570, le Fonds de Commerce a été restitué au Bailleur qui en a pris possession le 6 décembre 2023.

La présente annonce a été publiée dans deux journaux Le Quotidien et Echourouk en date du 9 Janvier 2024.

2024R00062FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 3/01/2024 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene Fehri Nabeul le même jour sous le n°24300023 reçu n°M000664 la STE K- RYM, RNE 1629836L son siège social à l'Avenue Habib Bourguiba dar Chaabène Fehri Nabeul représentée par son gérant Mr Karym Dherif C.I.N n°06266252 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'Avenue Habib Bourguiba dar Chaabène Fehri Nabeul dans le commerce des volailles en détails et des épices et des produits alimentaires à Mr Hamza Cherif C.I.N 09762921 domicilié à rue Béchir Nebheni Nabeul pour la durée de trois ans non renouvelables du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2027.

Un extrait a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Essahafa" du 9/01/2024.

2024R00080FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat du 28 décembre 2023, enregistré à la recette des finances de Charguia Tunis, le 08 janvier 2024, sous le n°24300251, quittance n°M005306, Monsieur Echadli Ben Abdelaziz Bouzganda a loué à société Automatic Gearbox Meguebli (en constitution) le fonds de commerce de vente des pièces de rechange et mécanique générale sis 53 rue 8601 Charguia 01.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabeh et Le Temps le 11/01/2024.

2024R00090FCCC3

Location du fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 02/01/2024 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 03/01/2024 quittance n° M001449, numéro d'enregistrement, 24300052 Mr «SOUFIEN GOUIA» a loué à Mr «HATEM GOUIA» la moitié du Fonds de commerce exploité dans le domaine de la restauration sis avenue de la république à Kairouan.

Un extrait a été publié aux journaux «Echourk » et «Le Quotidien» du 06/01/2024.

2024S00038FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Suivant acte sous seing privé le 20/10/2023 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 02/01/2024 quittance n° 102 n° d'enregistrement 2430004, Mr Lassaad KHIARI a loué à Mr Mohamed Amine EL BLAYECH La totalité du fonds de commerce exploité le local sis au 147 Avenue 9 Avril 1938 - Tunis et destiné à la vente des équipements médicaux et para-médicaux pour une durée de 2 ans à partir du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2025 publiée au journal Essabeh le 11/01/2024.

2024400057FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de groupement de développement agricole (GDA)

Nom du GDA : GDA EL IMTIYEZ ZAOUIET El MAGAYEZ

Adresse : Zaouiet El Magayez El Haouaria

Membres fondateurs :

Saida Hichri : Présidente

Noura Ben Fathallah : Trésorière

Ameni Ben Hajj Mahmoud : Secrétaire générale.

Le numéro et la date de la décision d'approbation du gouverneur de la région : N°0012894/4A le 11 octobre 2023.

2024R00077APSF1

Constitution du Syndicat Zitouna 2

Suivant PV enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 17/8/2022 sous n°22801152 Quittance n°M040314 et décision de la municipalité de Mourouj n°22/6771 du 12/10/2022 a été constitué le Syndicat Zitouna 2 El Mourouj 3 l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Président : Hammadi ben Khalifa

Trésorier : Mohamed Letaif

Secrétaire Général : Adel Elsatouri.

2024R00084APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Suite au récépissé de la constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche n°6174 en date du 04/07/2023 et suite à l'assemblée générale constitutive en date de 15/11/2022, il est constitué un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche comme suit :

Nom : Développement sans frontières

Siège Social : Kondar

Nom de la présidente : Reguii Houda

Missions:

- La protection des bioressources et l'optimisation de leur exploitation,

- Encourager et promouvoir la production agricole locale,

- La participation à la formation et la vulgarisation agricole locale,

- Nouer des relations de coopération et de partenariat dans son domaine.

2024S00042APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association régionale des garderies scolaires du gouvernorat de Kairouan.

Objet : Scientifique - culturel.

But :

- Contribuer au développement des compétences des enfants scientifiquement et culturellement .

- Contribuer et participer à des activités scientifiques, de loisirs et aux festivals.

Siège : Cité les Oliviers 01 – Haffouz – 3130 Kairouan.

N° et date de déclaration : RR430668491TN du 16/11/2023.

Président : KESSABI Amjed.

Secrétaire Générale : DHAHBI Hajer.

Trésorière : Mejbri Neila.

2024S00045APSF1

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Nourhene sis en route de Tunis km 10 - Cité El Ons - Sakiet Ezzit - Sfax

En vertu du PV de l'AGC de l'immeuble Nourhene, du 15 juin

2023, enregistré à la recette des finances le 24 octobre 2023, sous le N° 23803914, quittance M075202, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Nourhene est constitué, sis en route de Tunis km 10 - Cité El Ons - Sakiet Ezzit - Sfax et en vertu du dite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

• Mr ELGUESMI Imed : Président du syndicat

• Mr BEN EIABED Sami : Trésorier

• Mr BELMABROUK Nabil : Membre

Le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Nourhene entame ses travaux officiellement le 15 juin 2023.

2024X00046APSF1

Constitution d'une association

Nom : Les créateurs.

Siege: Avenue 7 novembre numéro 260 Ettadhamen 2041, Ariana, la Tunisie.

Catégorie :

culturelle, éducative et loisirs

Objectifs :

- Participation à l'ancrage des valeurs du savoir, de l'éducation et de la culture chez les résidants de cité Ettadhamen.

- Encouragement des compétences créatives, intellectuelles et scientifiques parmi les résidants de la cité.

- Contribution à la diffusion de la culture du travail et du bénévolat.

- Organisation des activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les résidants de la cité Ettadhamen.

Membres :

Mr Haithem Cherif : Président

Mme Nadia Shili : Secrétaire générale

Mme Insaf Hermassi : La trésorière

2024400061APSF1

Homologation de résolutions

ASSOCIATIONS PARTIS SYNDICATS ET SYNDICS

Syndic des Copropriétaires de la résidence Ennacim 2

Rue des grenadines résidence Ennacim 2

2097 Boumhal

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale élective tenue le 16/01/2023, enregistré à la recette des finances de Boumhal le 14/4/2023 sous le numéro 23701165, quittance numéro M028734 et suivant la conformité de la municipalité de Boumhal Bassatine numéro 00002240 datée du 25/10/2023.

Il a été décidé l'élection de Monsieur Ayoub Karim titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02541858 délivrée le 23/9/2022 en qualité de président du syndic.

2024R00074APSF2

Ajout

Conformément à l'annonce numéro 2024R00048APSF1 publiée dans le JORT annonces légales, réglementaires et judiciaires - le 10 janvier 2024, page 60, Nous ajoutons les fondateurs suivants :

- Mr Ridha Krimi : Secrétaire général adjoint

- Mr Oussama Guizani : Président

- Mr Adel Zorguani : Porte-parole officiel

2024R00093APSF2

Assemblée Générale Ordinaire année 2023/2024

Syndic Résidence Diar Fatma sahloul 4

En vertu du PV de l'AGO du 20/08/2023 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 14/12/2023, quittance n°M045416, enregistrement n°000024035 il a été décidé le renouvellement du pouvoir des syndics pour l'année 2023/2024 :

Mme Imen Jribi : Directrice

Mr Tarek Tka : Trésorier

2023S01523APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Etude de Maître Eliheouel Mohamed Elkouni

Avocat à la cour

Bureau 23 immeuble Essid - route Tataouine Médenine

1- Créancier poursuivant : Habib Ben Mabrouk Mcharek, retraité, demeurant à hassi jerbi Zarzis, gouvernorat de Medenine, domicile élu au bureau de son avocat maître Eliheouel Mohamed Elkouni avocat à la cour, Medenine, en sa qualité de saisissant.

2- Débiteur saisi : Mohamed Ben Ali Mcharek, sa profession le travail, demeurant à hassi jerbi Zarzis, gouvernorat de Médenine, en sa qualité de saisi.

3- Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain situé en face du poste de police à hassi jerbi, zarzis, gouvernorat de Médenine ouvrant sur la route principale de Djerba clôturé par

un mur sur les quatre cotés contenant une ancienne maison constituée de deux parties la première presque en ruine avec un plafond en bois, la deuxième est elle-même devisée en deux parties dont la première son plafond en dalle béton et l'autre son plafond est en coupole (camr). Ces deux plafonds doivent être rénovés.

La maison susmentionnée se compose de deux chambres dont le plafond est en coupole, une chambre dont le plafond est avec ancien bois,

deux chambres avec plafond en dalle béton, deux toilettes dont le plafond est en dalle béton et deux petits couloirs avec un petit espace au milieu sans plafond.

Ledit terrain est limité par :

- Au sud : Hedi ben Mabrouk au long de 10,50 m d'un coté et dans un autre une piste ensuite une propriété de l'autrui au long de 5,15 m.

- A l'est : Propriété de kameleddine Mcharek au long de 20,70 m.

- Au nord : Propriété de Tawfik Mcharek d'un coté au long de 6,70 m, ensuite inclinaison vers le nord au long de 9,65 m, puis l'entrée liant ledit terrain à la route principale entre Djerba et zarzis au long de 5,60m.

- A l'ouest : Propriété de Hedi ben Mabrouk Mcharek au long de 17,39 m ensuite inclinaison vers l'ouest au long de 22,56m, puis se poursuivant vers le sud au long de 15,19 m.

La surface totale du terrain est de 366 m2.

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante-dix-huit mille et soixante dinars (78.060.000) d'après l'estimation faite par l'expert à Médenine Mr. Aymen Latrach selon son rapport daté le 06/09/2023 en vertu de l'ordonnance sur requête n°178691 rendu par le président du tribunal de première instance de Médenine le 02 Août 2023.

3- Le tribunal et l'audience d'adjudication : L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi 12/02/2024 à partir de 09:00h devant la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

4- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant les horaires de travail.

NB : les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation de la part de monsieur le Gouverneur de la région. Pour pouvoir participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation de cahier de charge est possible au greffe de tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

2024T00037VEPA1

Etude Maître Younes Hached

Avocat à la cour de cassation

Au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT

MF : 1833516P

38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana

Tél : 71 709 776 - 71 709 778

Fax : 71 709 742

Partie poursuivante : QATAR NATIONAL BANK (ex TQB) dument représentée par son directeur général ayant son siège social à Tunis, Avenue Habib Bourguiba, domicilié au cabinet de son avocat Maitre Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana Au Nom Du Société YOUNES HACHED AVOCAT.

Partie saisie : 1/ Société SIMER Sarl immatriculée au RNE sous l'identifiant unique 1426684M son siège social est situé au 45 rue Ali Darghouth 1001 Bab B'har Représentée par son gérant Mr Hedi Guemri

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana au nom de la Société YOUNES HACHED AVOCAT.

Les immeubles saisis : 1/ L'immeuble appelé "BEN SAID" qui fait l'objet de titre foncier numéro " 35486 BEN AROUS " qui consiste en un terrain clôturé d'une superficie de 4986 m² sur lequel est édifié une maison non achevée sur 240 m² situé sur la route reliant Tunis à Ezzahra Boumhel elbassatine dans une zone agricole.

2/ L'immeuble appelé "ELMRABET" qui fait l'objet de titre foncier numéro "35487 BEN AROUS" qui consiste en un terrain clôturé d'une superficie de 5174 m² situé sur la route reliant Tunis à Ezzahra Boumhel elbassatine dans une zone agricole.

Les charges : Le TF 35486 Ben Arous est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 5.000.000,000 D inscrite le 14/09/2017 (registre Ben Arous 17/5 n° 1/1900/1) au profit de QNB

- Une hypothèque d'une valeur de 4.000.000,000 D inscrite le 21/02/2019 (registre Ben Arous 1/19 n° 1/699) au profit de BNA

- Une hypothèque d'une valeur de 10500.000,000 D inscrite le 15/12/2017 (registre Ben Arous 1/2020 n°3710) au profit de QNB

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 28/12/2022 (registre Ben Arous 22/2 n°5518) au profit de Bechir Aouinti

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 21/9/2023 (registre Ben Arous 2/23 n°4375) au profit de poursuivant.

Le TF "35487 BEN AROUS" est grevé de :

- Une hypothèque d'une valeur de 5.000.000,000 D inscrite le 14/9/2017 (registre Ben Arous 17/5 n° 1/1900/1) au profit de QNB

- Une hypothèque d'une valeur de 4.000.000,000 D inscrite le 21/02/2019 (registre Ben Arous 1/19 n° 1/699) au profit de BNA

- Une hypothèque d'une valeur de 10500.000,000 D inscrite le 15/12/2017 (registre Ben Arous 1/2020 n° 3710) au profit de QNB

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 28/12/2022 (registre Ben Arous 22/2 n°5518) au profit de Bechir Aouinti

- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 21/9/2023 (registre Ben Arous 2/23 n°4375) au profit de poursuivant.

Mise à prix après abattement de 40 % : 1/ pour Le "TF 35486 Ben Arous" (2.253.155,508 D)

2/ Pour le TF "35487 BEN AROUS" (2.283.257,772 D) soit en total : 4.536.413,280 D

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 15/02/2024 à 9H et suivant à la chambre des criées au

tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2024R00073VEPA1

Vente immobilière par adjudication

Maitre Tlili Abdelekhalek

Avocat à la cour d'appel

Avenue Okba ibin nafeaa Séliana

Tél M 96343690

M.F : 467777K

A la demande de Fatma bent Ahmed Bouaziz entant que demandeur d'adjudication désignant comme domicile le bureau de son avocat poursuivant Maitre Tlili Abdelekhalek siégeant à Avenue Okba ibin nafeaa Séliana et a l'encontre des saisis copropriétaires - salwa bouaziz nahla bouaziz - manel bouaziz - slah eddine bouaziz - samira bouaziz - linda bouaziz et moufida bouaziz domiciliés à Tunis rue sidi belhasen 07 beb ijdid il sera procède le 20-02-2024 à partir de 9 h à la vente par adjudication et devant la cour des ventes immobilières au tribunal de première instance de siliana d'un immeuble de deux étages en état vétuste non exploitable situé à rue 20 mars à maktar. la superficie totale est de 146m2 délimité au nord, le siège du tribunal cantonal de maktar, sud et l'est les héritiers de débiche l'ouste rue l'objet du titre foncier n 8203 siliana

Le prix d'ouverture est de 58.400.000 à rajouter les honoraires et les frais taxés.

Pour plus d'information et afin de visiter l'objet de la vente contacter et coordonner avec le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'âpres avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication.

2024R00088VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Poursuivant : Ben Arouss Youssef, demeurant, à Rue Awled Khalifa n°095 Jemmel C.I.N 00669565.

2) Contre partie :

1/ Ben Arouss Mounira, demeurante à Rue Sidi Ben Zid - Jemmel.

2/ Ben Arouss Nejia, demeurante à rue Ahmed Khair-Eddine - Jemmel C.I.N 04071983.

3/ Ben Arouss Fatma, demeurante à Route Beni Hassen - Jemmel.

4/ Ben Arouss khadija, demeurante à Cité El Fath - Jemmel C.I.N 04140427.

5/ Ben Arouss Amna, demeurante à Rue El Béchir Salem Belkhiria - Jemmel C.I.N 0462559.

6/ Ben Arouss Layla, demeurantre à Rue Rachid El Milli - Jemmel C.I.N 04139102.

7/ Ben Arouss Sonia, demeurante à Rue Sidi Ben Zid - Jemmel.

8/ Ben Arouss Hamed, demeurant à Cité El Fath - Jemmel C.I.N 04029757.

II) Héritiers de Mohamed Ben Arouss :

1/ Chayeb Zohra.

2/ Ben Arouss Ramzi .

3/ Ben Arouss Wajdi .

4/ Ben Arouss Ali C.I.N 06782869.

5/ Ben Arouss Houda, demeurants à Cité Ennasr - Jemmel,

3) Avocat poursuivant : M KBAIRER KHMAIES – Av. H. Bourguiba Jemmel.

4) Immeuble mis en vente : la totalité d'une «maison traditionnelle» située à Rue Sidi Ben Zid Jemmel, limitée : Est : Rue, Ouest : Héritiers Amor Ben Arous, Nord : Abderrahmane Abed, sud : héritiers Ben Arous Chbil.

5) Mise à prix : cent quatre vingt six mille deux cent cinquante dinars (186.250,000 D).

6) Date et lieux de vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ére instance de Monastir Mercredi le 14 février 2024 (14/02/2024) à partir de 9 h du matin au palais de justice Monastir.

7) La visite de l'immeuble : peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administrative.

2024S00043VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU 000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Abdelhamid Ben Hadj Mohamed Fourati directeur cin 01281181 demeurant à la route l'Afrane km 5.5 avenue Thameur rue Monji Slim Elain Sfax et à la route de Gremda km 9.5 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "sidi bokthir l'avenir" objet du TF n°106713 Sfax sis à 120 mètres du mausolée Sidi bokthir délégation d'Aguereb gouvernorat de Sfax composé de la parcelle n°5 et 22 et 24 d'une contenance de 902125 m².

La parcelle n°22 d'une contenance de 26442 m² délimitée du coté sud par la parcelle n°24, du coté est par une piste, du coté ouest par la parcelle n°3 et du coté nord par la parcelle n°23.

La parcelle n°24 d'une contenance de 8622783 m² délimitée du coté sud et du coté est par une piste, du coté ouest par une route et du coté nord par la parcelle n°22,3 et 15.

La parcelle n°5 d'une contenance de 12900 m² délimitée du coté sud et du coté est par une piste, du coté ouest par une route et du coté nord par la parcelle n°2.

L'immeuble consiste en un terrain de forme trapèze contenant dans une partie 1900 oliviers et le reste terrain nu sur lequel est édifiés des constructions exploitées comme des bassins, des abris de matériels, des étables une huilerie et des maisons et logements.

Le terrain est complanté par 1900 oliviers de différentes tailles dont des oliviers de grande taille et des oliviers qui sont complantés depuis 6 et 7 ans environ et des Oliviers nouvellement complantés.

L'état des oliviers est passable.

Les constructions d'une superficie couverte de 181 m² consistant en un garage en charpente, les murs en brique, le sol en ciment, un étable adjacent au garage, et un garage et un réservoir d'une superficie couverte de 73 m².

L'étable est clôturé de tous les cotés d'une superficie couverte de172 m² dont 126m² en charpente.

Le logement fonctionnel d'une superficie de 133 m² contenant 4 chambres en béton, le sol en carrelage, les porte en bois équipé en électricité et en eau potable.

Une station de pression d'eau et adoucisseur d'une superficie couverte de 91 m² contenant un bassin pour la collecte des eaux provenant du puis dont la capacité 300 mètres cube. Un bassin pour la collecte des eaux provenant de l'adoucisseur dont la capacité est de 250 mètres cube.

Un puit de 400 mètres de profondeur diamètre 13 3/8 puissance 30 litres par seconde.

L'huilerie d'une superficie de 805 m² sans équipement le sol en carrelage, le toit en béton et 2 bureaux, un garage, un dépôt et un monte charge.

Un transformateur électrique (3 unités) 63 kilovolt avec un local technique.

Une construction non achevée d'une superficie couverte de 210 m².

Un frigo d'une superficie couverte de 360 m² composé de 5 chambres froides, la première de 36 m², la deuxième de 36 m², la troisième de 45 m², la quatrième de 45m² et la cinquième de 39 m² et une aire de 60 m².

Un laboratoire et une maison en 1er étage au dessus de l'huilerie

Le laboratoire est composé d'un hall, une grande salle, une chambre, une salle d'eau et une porte menant au toit, le sol en carrelage et les escaliers en marbre tala.

La maison est composée d'un couloir menant à une salle, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain, 2 chambres, le sol en carrelage et les portes en bois.

Devant la maison et le laboratoire, il y a une véranda d'une superficie de 303 m².

Deux loges gardien l'un d'une superficie de 130m² il est en ruine et l'autre de 140m² son état et moyen dont le sol en carrelage.

Mise à prix : (4.418.150.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 21/02/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00037VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, IU 000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : La société TELETEC, SARL, IU 0583988V dont le siège social à la route de Gabès km 10 Thyna Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

Le premier immeuble :

L'immeuble dénommé "fathi" objet du TF n°60838 Sfax sis à la route de Gabès km 10 Sfax région sidi abid délégation de Sfax sud et précisément au bord de la ceinture d'Aguereb à 1500 mètres de la route.

L'immeuble se localise dans une zone agricole est consiste en un terrain d'une contenance de 4111 m² qui correspond à la parcelle n°115, son entrée du coté sud clôturée de tous les cotés, au coté sud il y a une construction d'une superficie couverte de 64 m² composée d'un hall, une cuisine, une toilette et au coté est se trouvent environ 25 oliviers et un puit de 25 mètres de diamètre.

Le deuxième immeuble composé des immeubles suivants :

L'immeuble dénommé "asma" objet du TF n°60566 Sfax d'une contenance de 2090 m² composé de la parcelle n°21, l'immeuble dénommé "teletec" objet du TF n°99043 Sfax d'une contenance de 10946 m² composé de la parcelle n°25 et 26,

l'immeuble dénommé "teletec" objet du TF n°107936 Sfax d'une contenance de 3065 m² composé de la parcelle n°23 et l"immeuble dénommé «teletec 2» objet du TF n°109528 Sfax d'une contenance de 2066 m² composé de la parcelle n°20 et l'immeuble dénommé "teletec3" objet de TF n°109857 Sfax d'une contenance de 2876 m² composé de la parcelle n°22, l'immeuble dénommé "teletec 1" objet du TF n°109858 Sfax d'une contenance de 2598 m² composé de la parcelle n°24.

Les immeubles sises à la route de Gabès km 10 région sidi abid délégation Sfax sud et précisément au bord de la ceinture d'Aguereb et à 2000 mètres de la route de Gabès. Les immeubles consistent en un terrain agricole d'une contenance de 23641 m² clôturé de tous les cotés, son entrée principale du coté sud par une porte coulissante sur la ceinture aguereb outre une façade au coté est et il est complanté par 47 oliviers de grande taille.

Le troisième immeuble :

L'immeuble dénommé "mongi" objet du TF n°109202 Sfax sis à la région hajeb délégation Sfax sud gouvernorat de Sfax au ceinture aguereb reliant entre la route de Gabès et la rocade et à 450 mètres de la ceinture.

Il consiste en un terrain agricole d'une contenance de 1753 m², clôturé du coté nord et du coté est et contient 4 oliviers.

Le quatrième immeuble :

L'immeuble dénommé «warda» objet du TF n°111289 Sfax sis à la région sidi abid délégation Sfax sud route de gabes km 10 et précisément à 800 mètres de la route d'Agureb gouvernorat de Sfax.

L'immeuble sis dans une zone qui contient plusieurs usines, il consiste en un terrain d'une contenance de 14768 m² sur lequel est édifiés des constructions couvertes en ternîtes et des constructions couvertes en béton armé.

La construction couverte en béton armé d'une superficie couverte de 434m² édifiée au coté sud de l'immeuble et elle est composée de deux étages :

Le rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 217m² composé de deux parties, une à l'ouest d'une superficie de 114m² qui contient 3 salles séparées par des cloisons en aluminium et la 2ème partie est d'une superficie de 103m² qui contient, un vestiaire et un bloc sanitaire composé de 2 douches, 3 toilettes et 5 lavabos.

Le 1er étage d'une superficie couverte de 217m² non achevée qui contient une grande salle qui sera exploitée comme des bureaux et 2 toilettes au coté nord ouest.

Les constructions couvertes en ternit d'une superficie de 2903m² contient des dépôts, un atelier, une station de lavage et une construction non achevée :

Le dépôt n°1 d'une superficie couverte de 783 m² correspond à la partie nord de la construction en métallique et en face une aire de 80m² dont le toit en panneaux sandwich de 4 mètres de hauteur.

L'atelier est d'une superficie de 610m² son entrée est du coté ouest par une porte coulissante.

Le dépôt n°2 d'une superficie couverte de 638m² son entrée du coté ouest par une porte coulissante en face une aire de 80m² dont le toit en panneau sandwich de 4 mètres d'hauteur.

La station de lavage est d'une superficie de 120m² couverte en tôle dont l'hauteur entre 5 et 6 mètres et il contient une fosse pour l'entretien des camions et des matériaux.

L'immeuble est équipé en transformateur électrique et contient un sondage.

Le dépôt n°3 d'une superficie couverte de 232m² édifié au coté sud ouest de l'immeuble qui est couvert par des plats en métal et il existe au coté nord est un bureau qui contient un étage installé sur une structure en fer forgé et les escaliers en fer forgé.

La construction non achevée est d'une superficie de 360m² qui consiste en une structure métallique sans toit et les murs non achevés.

Le cinquième immeuble :

L'immeuble dénommé "chanfara" objet du TF n°70552 Sfax sis à région hajeb délégation Sfax sud gouvernorat de Sfax et précisément au bord de la ceinture d'Aguereb reliant route de Gabès et la rocade et à 500metres de la rocade.

L'immeuble consiste en un terrain agricole d'une contenance de 30420 m², son entrée du coté sud au bord de la route par une porte coulissante il est clôturé de tous les cotés sauf une partie du coté ouest et il contient 46 oliviers et un sondage et il est équipé en électricité.

Mise à prix : le premier immeuble objet du TF n°60838 Sfax (305.000.000)

Le deuxième immeuble objet du TF n°60566 Sfax, 99043 Sfax, 107936 Sfax, 109528 Sfax, 109857 Sfax et 109858 Sfax (605.000.000)

Le troisième immeuble objet du TF n°109202 Sfax (61.000.000)

Le quatrième immeuble objet du TF n°111289 Sfax (1.965.000.000)

Le cinquième immeuble objet du TF n°70552 Sfax (1.075.000.000)

Total : (4.011.000.000).

La date et lieu de la vente : Mercredi le 21/02/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00039VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Youssef Abid

54 Rue Av. Hédi Chaker Sfax

La vente est fixée pour le 14/02/2024 au tribunal de 1ère instance Sfax 2 à 8h30 et S.

Le Poursuivant : La société El Alef ASSALIM, Reg de Corn B 1115131, Son représentant jurid Syndic de la faillite Abdellah MROUA, Rue de Kairouan Sfax.

Partie poursuivie : Hatem TRABELSI, c.i.n 01320909, Sise Route de l'Afrane km 4.2 Sfax.

Immeuble saisi : Parcelle de terre superficie 4054 m2, sise rocade km II entre les deux routes Menzel Chaker et de l'aéroport, avec une route secondaire « Boumerra » à gauche vers Aguereb Sfax; renferment deux pieds d'olives et 20 pieds d'amandiers sèches, mal entretenue. Limités des trois façades : EST, OUEST et le SUD par « Tabia » de sable et du Nord « Tabia » de Figues de barbarie. Elle est la parcelle n° 220 d'immatriculation obligatoire El Khazzenet lettre «I» Sfax. Ces limites Nord parcelle n° 222, EST parcelle n° 246, OUEST rue et la parcelle n° 221, SUD parcelle n° 219.

La mise à prix est de 105.000.000 D, frais en sus.

La visite est possible tous les jours pendant les heures du travail.

Tous les renseignements peuvent être demandés au greffe du tribunal de première instance Sfax 2, lieu de dépôt du cahier des charges et à l'étude de l'avocat maître Youssef ABID.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Est exempté, le saisissant poursuivant. Pour les étrangers doivent avoir une autorisation de Mr le gouverneur de Sfax.

2024X00049VEPA1

Adjudication après réduction du prix de vente de 40 pour cent

Cabinet maitre Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tel : 74299083

L'adjudication aura lieu le mercredi 14/02/2024

à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 2 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS zone Sfax El Jadida à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près de la cour de cassation à son cabinet sis rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis :

1- Riadh Ben Mohamed Laadhar commerçant demeurant au 13 rue Sbatt Erroumi dans J'ancienne ville de Sfax, débiteur principal et caution hypothécaire titulaire de la CIN n°: 01348152.

2 - Raoudha Bent Mohamed Jerbi demeurante à la route de Menzel Chaker km 5.5 impasse el Haddar Sfax. (Caution hypothécaire) titulaire de la CIN n° : 05249734.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété d'une superficie de 908 m2 dénommée « El Khamsa » objet du titre foncier n°: 66269 Sfax propriété des deux parties saisies et dans l'indivision entre eux et à parts égales, sise à la route de Gabès km 5 Imadet et Délégation de Tyna gouvernorat de Sfax. Elle consiste en un terrain où a été édifié un garage de 33.95 m2, une villa à deux étages inferieur et supérieur et un garage.

Le niveau inférieur d'une superficie de 134.50M2 il comporte une salle centrale deux chambres une autre pièce des toilettes (WC) une douche une cuisine et une entrée.

La superficie du niveau supérieur et d'environ 142 m2 il comporte un escalier une salle centrale trois chambres et une terrasse une salle de bain et un balcon. La propriété est pourvue d'un puits de rétention des eaux de pluie. Elle est entourée par du carrelage d'une largeur d'un mètre sur tous ces cotés.

La propriété est délimitée à l'ouest par une entrée puis un voisin inconnu, à l'est un voisin, au sud un voisin et au nord une rue non goudronnée d'où son entrée.

Les charges grevant la propriété :

Un acte inscrit au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sur la totalité de la propriété référence de l'inscription date le 19/12/2017 dépôt Sfax volume 02/2017 n° 4077 pour la somme de 110 mille dinars.

Une inscription conservatoire au profit de Mr Abderrahmen Hamrouni sur la base d'une promesse de vente et sur toute la propriété. Référence de l'inscription en date du 12/12/2022 volume 01/2022 numéro 15115.

Une injonction valant saisie immobilière au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie inscrite sur la totalité du titre en date du 20/09/2023 volume 02/2023 numéro 2886

La Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : cent quatre-vingt-six mille huit cent dix-neuf dinars six cent millimes. Elle était de trois cent onze mille trois cent soixante-dix dinars.

Expert désigné : Mr Mohamed Sellami son numéro de téléphone est le 21521600.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maitre Karray Rached .

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2024X00052VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

* Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenu Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

* Débiteur saisi : Hachicha Abdelmoez Ben Moncef, titulaire de la C I N n° 05250997 demeurant à rue Ali Bach Hamba n°3, Sakiet Ezzit Sfax.

* Avocat poursuivant : Maitre Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n° 42, 1er étage, n°5, Sfax.

* Immeuble saisi : Il s'agit du terrain n°172 objet du titre foncier n° 69676 Sfax dénommé «Mohamed Yesin» sis à route de Tunis km 10 cité Elons Sakiet Ezzit Sfax, d'une superficie totale de 448 m2 dont est bâti une villa à deux niveaux, le niveau terrestre se compose d'un salon, hall, un séjour, une cuisine, une toilette, une terrasse, un garage et un escalier qui mène à un étage de villa. L'étage de villa se compose d'un hall qui ouvre sur une terrasse, une première chambre avec une terrasse, une deuxième chambre avec une terrasse, une toilette et une salle de bain. Du nord une rue, de l'est le terrain n°171, du sud le terrain n°174 et de l'ouest une rue.

* Mise à prix : Quatre Cent soixante mille dinars (460.000,000 D) sans les frais.

* Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le Lundi 12 Février 2024 (12/02/2024) à partir de 9 heures.

* Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maitre Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n° 5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2024X00054VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

* Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

* Débiteur saisi :

1/ Société Maison Ghorbel D'équipement, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce sous le n° B08104322017, demeurant à route Saltnia Km 7.5, Sfax.

2/ Ben Abdelaziz Ghorbel Tijani, CIN n°01233036 demeurant à route Teniour Km 3, impasse Kharouba. Sfax.

* Avocat poursuivant : Maitre Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5 Sfax.

* Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire d'une superficie totale de 550 m2 sis à route Saltnia km 8 Sfax, il est à 350 mètres de la route principale, il est de 26m du coté est-ouest et de 21.15m du fond. Il y battu une nouvelle villa bien achevée et bien équipée d'une superficie couverte de 203m2 , elle se compose d'une terrasse, un salon de 6.42m x 6.58m, un séjour de 4.91m x 3.97m, un couloir de 1.25m x 6.97m, une chambre de 4.32m x 3.36m, un salle de bain de 2.14m x 1.75m , un hall de 2.28m x 1.92m, une chambre de 4.16m x 3.28m avec un placard pour vêtements, une suite parentale de 3.51m x 6.80m avec une salle de bain privée, une chambre à coucher et une toilette, une cuisine principale de 6.25m x 3.95m bien équipée avec une porte qui ouvre sur un garage, le toit est en staff avec des spots lumineux, le parterre de la villa est en marbre avec des petits carreaux en marbre noir, le parterre de la cuisine et des salles de bain est en mosaïque, les portes intérieures et extérieures sont en bois d'une bonne qualité, les fenêtres sont en aluminium et en michlère, elle est équipée de l'électricité, de l'eau et d'un chauffage centrale. De l'ouest se trouve un garage de 36m2 qui ouvre sur la cuisine principale avec une partie pour entrer la voiture d'une porte automatique et une petite cuisine avec un placard et une toilette et un petit dépôt de 11m2. Du nord Zgal Soulef, de l'est une entrée commune de 6m de largeur d'où l'entrée pour la villa, du sud Zgal Mohamed et de l'ouest Zgal Mohamed.

* Mise à Prix après : Quatre Cent dix mille dinars (410.000,000 D) sans les frais.

* Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El kacem Chebbi Sfax, le Lundi 12 Février 2024 (12/02/2024) à partir de 9 heures.

* Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maitre Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n° 5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2024X00055VEPA1

Vente à l'enchère publique

Etude Maître Chedly Hasni (avocat poursuivant).

Partie poursuivante : Société Arabesca, SAR.L, représentée par son représentant légal IU n°1257413X. lieux de domiciliation au bureau de maître Hayet Khamassi Ben Romdhane sis 16 bis rue Docteur Alphonse Lavran rez-de-chaussée bureau n°3 Alain Savary Belvédère 1002 Tunis.

Partie poursuivie : 1- M. Fethi Saadi titulaire de la cin numéro 00105181 délivrée à Tunis le 26/8/2009 demeurant au 116, Avenue Cheikh Mohammed Al-Naifer, 1er étage en face du Centre Médical International, Soukra, Ain Zaghouan, Al-Aouina. Tunisie, lieux de domiciliation au bureau de son avocate Maître Maryam Bakir, sis au 46, avenue Al-Hadi Nouira, 4ème étage, bureau numéro 1 - Tunis. 2- M. Jamel Saadi titulaire de la CIN numéro 00126310 délivrée à Tunis le 8/5/2012 sis social au 116, Avenue Cheikh Mohammed Al-Naifer, 1er étage en face du Centre Médical International, Soukra, Ain Zaghouan, Al-Aouina. Tunisie, lieux de domiciliation au bureau de son avocate, Maître Maryam Bakir, situé au 46, avenue Al-Hadi Nouira, 4ème étage, bureau numéro 1.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Chedly Hasni, avocat prés de la cour de cassation ; son étude sise au 3 ter rue Abdelmalek Ibn Marouane belvédère 1002 Tunis, Tél/Fax : 71782584 / 98421412- (M.F : 0081131J/P/000).

Désignation de l'immeuble : Il s'agit des parts indivises appartenant aux deux débiteurs, Fathi ben Saad ben Abd al-Samad al-Saadi et Jamal ben Saad ben Abd al-Samad al-Saadi s'élevant à 324.791 parts d'une superficie de 324.791 mètres carrés, objet du titre foncier n°109939 Tunis appelé "Camporial", d'une superficie totale de 20000 mètres carrés et divisée en 20000 parts. L'immeuble est composé d'un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages supérieurs sis à rue Cheikh Mohammed Al-Naifer, n°116, en face du Centre Médical Soukra, Ain Zaghouan El Aouina, Tunis.

*le rez-de-chaussée : abrite un restaurant et un café avec une terrasse sur la façade.

Il est composé de :

- La salle du restaurant et du café et d'une cuisine et deux salles d'eau et une arrière pièce

- La superficie du local commercial du restaurant et du café est d'environ 161,46 mètres carrés, des Escaliers menant au premier étage, à un appartement à usage d'habitation avec une entrée, balcon couvert; 3 chambres à coucher; une salle de bain; Salon, Escalier menant au deuxième étage à un studio composé; entrée, couloir, Salon, une salle de bain, une chambre à coucher, une petite pièce avec un placard mural et une cuisine.

La superficie du studio au deuxième étage est d'environ 51.57 mètres carrés. La superficie totale couverte est environ appartenant dans l'indivision aux deux débiteurs et dans des proportions indéterminées est de 324 791 parties, ce qui équivaut à 324 791 mètres carrés. La superficie du bâtiment en question, du rez-de-chaussée avec ses deux étages, est la suivante environ 349,4 mètres carrés.

Etat de construction est en bon état, avec une activité commerciale d'un revenu (loyer) non déclaré par le débiteur Fathi Al-Saadi, selon le rapport de l'expert, M. Oussama ben Mahmoud, désigné en vertu de l'ordonnance sur requête émanant par le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°99238 en date du 17 juin 2022, avant d'être mis à jour par le même expert en vertu de l'ordonnance sur requête émanant délivrée par le même Président du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°34161 en date du 10 novembre 2023.

Le titre foncier est grevé des charges inscrites :

- Une rente d'enzel au profit : RAFFO LUIGI DE DEU FELIX; grevant l'ensemble de la propriété, d'une valeur de 50.00 D, inscrite le 02/8/1926, déposée à Tunis, case 11, sous le numéro 674A.

- Hypothèque volontaire, inscrite au profit : CARRUANA ELISABETH, grevant l'ensemble de la propriété, d'une valeur de 5.000.000 D inscrite le 10/9/1927, case 109, sous le numéro 742.

- Hypothèque volontaire au profit : PANSIERI GUILLAUME, grevant la totalité de la propriété, d'une valeur de 1.500.000 D, inscrite le 18/12/1929 en Tunis, case 26, sous le numéro 848.

- Hypothèque volontaire, au profit de la Banque Nationale Agricole, d'un montant de 34.440,0000 inscrite le 29/4/2010 à Tunis, case 02/10, sous le numéro 3093.

- Stipulation une demande d'actualisation n°74856 au profit de Mr Nasser Al-Saidi, et Mr Jamal et Fathi Al-Saadi, arrêté du 15/9/2022, tome 1/22, numéro 18765.

- PV de la saisie immobilière au profit de la demanderesse établit par l'huissier de justice Maître Mouhssen Aouissaoui, inscrite le 16/10/2023 à Tunis, case 02/23, sous le numéro 1790.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à huit cent trente-quatre mille cinq cent six dinars et quatre cent quatre-vingt-huit millièmes (834.506.488 D) auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés à l'audience.

La date de l'adjudication et conditions de participation : le mardi six février deux mille vingt quatre (06/02/2024) à la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de 9 heures du matin.

La visite des lieux : la visite du local peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail, et pour d'amples renseignement s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance des cahiers des charges déposées au greffe du tribunal de première instance de Tunis. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat habilité et après consignation le tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Observation : les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024400056VEPA1

Ventes aux enchères publiques après réduction du prix de vente de 40%

Etudes de maitre Tahri Abdelmoumen

26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis

TEL : 71 335949

M.F. : 514013L

Partie saisissante : Banque Al baraka Tunisie au nom de son représentant légal, S.A., inscrite au registre national des entreprises sous le numéro F031041 sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Mme Basma Bent Tounsi Fadhli ep Kais Ben Chida titulaire de la CIN n°05044276, en sa qualité de caution hypothécaire solidaire demeurant au 8 avenue des martyrs, Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Tahri Abdelmoumen, demeurant au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk bureau n°44, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit de tout l'immeuble dénommé «Dar El Hanafi» objet du titre foncier N°119480 Tunis sis à 10 bis rue des Martyrs près de rue Al Jazira et Sidi Boumandil l'ancienne Médina de Tunis et qui correspond à un terrain de superficie égale à 154 mètres carrés sur laquelle a été bâti une construction se composant d'un rez de chaussée avec 02 étages de superficie totale couverte de 420 mètres carrés.

Le rez de chaussée se compose d'un espace couvert à l'entrée un garage et espace non couvert d'une superficie de 14 mètres carrés et d'une salle d'eau, des escaliers au premier et deuxième étages et chacun d'eux a une superficie totale de 140 mètres carrés et chacun d'eux se composes de 3 chambres et salon et cuisine et salle de bain les cloisons sont en brique et le toit en dalles et le parterre de carreaux de glaçage et de marbre le reste des équipements sont de qualité supérieure et en bonne état et les murs des cuisines et des salles de bain et du hall dans tous les étages sont enveloppés de carreaux de porcelaine de bonne qualité ainsi que tous l'immeuble et équipé d'un système de chauffage central et lié de tous les réseaux publics tel qu'il est indiqué dans les rapports de l'expert désigné M. Nazih ben Karaa.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de trois cents quarante et un milles cent soixante seize dinars 200 millimes après réduction du prix de vente de 40% outre les frais de poursuite qui ont été fixés à 4616 Dinars 041 millimes par le tribunal le jour de l'audience du 02-01-2024 en plus les frais de poursuite complémentaires qui seront fixes par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le Mardi 20/02/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2024400060VEPA1

Vente aux enchères publiques

1. Poursuivant : L'UNION INERNATIONALE DE BANQUES (UIB) en la personne de son représentant légal, registre de commerce n° B6151996 - Tunis, demeurant 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

2. Partie saisie : Société Plastic Avenir, S.A.R.L., registre de commerce n° B 1146761997 - L'Ariana, demeurant 17 Avenue Farhat Hachad L'Ariana.

3. Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près de la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1032 Tunis.

4. Immeuble saisi : Il s'agit d'une parcelle de terrain rectangulaire reliée à la route par une allée et sur laquelle ont été édifiés 3 bâtiments. L'immeuble est situé en bordure d'une rue dérivant de la route GP3 reliant El Fahs à la route de Siliana et l'ancienne Z.I. Il se trouve à l'intérieur de la zone résidentielle d'El Fahs.

Bâtiment 1 :

Il se trouve dans la partie sud de l'immeuble et se compose d'une chambre de gardien, d'une salle d'eau et d'une cour. Les murs sont en briques en partie, le toit en dalle et hourdis, le sol en carrelage mosaïque et en ciment. Il contient des poteaux en ciment armé. Il est équipé de l'électricité et l'eau potable. Il a 2 portes rideau et une porte extérieure métallique. Il couvre 480 m2 environ.

A son arrière se trouve un bâtiment mitoyen couvrant 45 m2 équipé de l'électricité haute tension.

Bitiment 2 :

Il se trouve dans la partie est de l'immeuble et se compose d'un bureau, d'un magasin ouvrant sur la cour de l'usine, du bureau de la Douane, d'une salle d'eau et de poutres horizontales soutenant le toit. Les murs sont en briques, le toit en dalle et hourdis, le sol en carrelage mosaïque. Il contient des poteaux en ciment armé. Il est équipé de

l'électricité et l'eau potable. Il couvre 640 m2 environ.

Au nord de ce bâtiment se trouve un autre bâtiment mitoyen. Son toit est en zinc couvert de ciment armé. Ses murs en briques, le sol en carrelage. Il contient des escaliers extérieurs découverts menant au toit. Il couvre 240 m2 environ.

Bâtiment 3 :

Il se trouve dans la partie nord de l'immeuble et se compose d'un grand espace servant d'entrepôt, du bureau de l'administration, d'une salle d'eau, d'un magasin et du bureau de la Douane ouvrant sur la cour extérieure. Ses murs sont en briques rouges, le sol en carrelage mosaïque. Il contient des poteaux horizontaux en ciment armé. Il est équipé de l'électricité et l'eau potable. Il couvre 630 m2 environ.

La superficie totale de l'immeuble est de 3350 m2 dont 2035 m2 couverts. Il est bien entretenu et en bon état.

5. Mise à prix : 2.898.835,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

6. Date et lieu de la vente : Lundi 12/02/2024 au tribunal de première instance de Zaghouan sis à Zaghouan à partir de 9h du matin.

7. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2024400063VEPA1

Vente aux enchères publiques

1. Poursuivant : L'union Internationale De Banques (UIB) en la personne de son représentant légal, registre de commerce n° B6151996 - Tunis, demeurant 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

2. Partie saisie : Héritiers Ahmed Ben Mohamed Sghir (en leur qualité d'héritiers de la caution hypothécaire solidaire) : 1) Sa veuve Madame Faiza Bent Hassouna ZAOUALI (CIN N° 0017427), 2) Son fils Monsieur Walid SGHIR (CIN N° 07045109), ses filles 3) Madame Faten SGHIR (CIN N° 07064184) et 4) Madame Sarra SGHIR (CIN N° 07093909), demeurant aux adresses suivantes : 69 Avenue Aderrazzak Chraibi Tunis, 58 Rue Houssine Bouzaiane Tunis, 16 Rue Ali Balhouane Ezzahra à côté de la ferme Ennjjar Boumhel, 4 Rue Letton Bab Sâadoun Tunis, 40 Rue Letton Bab Sâadoun Tunis, au domicile élu au cabinet de leur avocat Maître Mohamed Rekik sis au 45 Rue Ali Darghouth Tunis, 3 Rue Jugurtha Ezzahra.

3. Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près de la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage 1082 Tunis.

4. Immeuble saisi : Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 5303 m2 objet du titre foncier N°34391 Ben Arous dénommé « Faten » composé de 3 parcelles sise à Boumhel El Bassatine en bordure de la route reliant Hammam Lif à Mornag. Elle donne sur Avenue Abderrahmane Bahri et sur laquelle ont été édifiés deux blocs de bâtiments : le 1er bloc est composé d'une villa et d'un garage, le 2ème bloc est composé de 5 ateliers et d'1 entrepôt, et le reste du terrain est nu.

La villa est orientée ouest et elle se compose d'une véranda, d'un hall, d'un salon salle à manger, d'une cuisine, de 2 salles de bain et de 5 chambres,

Le garage se trouve à 4 mètres environ au sud de la villa et il comprend une buanderie mitoyenne.

Les ateliers sont exploités en tant que mécaniciens (2), forgeron (1) et atelier mécanique (1). L'entrepôt comprend 2 bureaux et 1 salle d'eau.

L'immeuble comprend également un local pour gardien en état de ruine et non exploitable.

5. Mise à prix : 2.164.448,225 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

6. Date et lieu de la vente : Jeudi 15/02/2024 au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchet Radès GP 1 Ben Arous à partir de 9h du matin.

7. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2024400064VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Faillite société MATERIAUX DE CONSTRUCTION OUERFELLI «M.C.O»

Identifiant Unique : 0349527J

Suivant le jugement du Tribunal de première instance de Ben Arous relative à l'affaire n°44 du 25 décembre 2023, il a été décidé la nomination de Monsieur Mondher Hamdi syndic de faillite de la société «MATERIAUX DE CONSTRUCTION OUERFELLI «M.C.O».

Les créanciers de la société doivent remettre les justificatifs légaux de leurs créances au bureau du syndic sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis, et ce dans un délai de 15 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Ce délai est augmenté de soixante jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien, ainsi qu'à l'égard des dettes fiscales et celle revenant à la caisse nationale de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements, contactez le bureau du syndic de faillite au : 71559671.

2024R00078VEPA2

Avis aux créanciers

Faillite entreprise Najm Eddine Belhadj Ahmed

Identifiant Unique : 0919475M

Suivant le jugement du Tribunal de première instance de Ben Arous relative à l'affaire n°290 du 25 décembre 2023, il a été décidé la nomination de Monsieur Mondher Hamdi syndic de faillite de la société entreprise Najm Eddine Belhadj Ahmed.

Les créanciers de la société doivent remettre les justificatifs légaux de leurs créances au bureau du syndic sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis, et ce dans un délai de 15 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Ce délai est augmenté de soixante jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien, ainsi qu'à l'égard des dettes fiscales et celle revenant à la caisse nationale de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements, contactez le bureau du syndic de faillite au : 71559671.

2024R00079VEPA2

Avis aux créanciers

En application du jugement rendu par la chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Bizerte du 30/11/2023 sous le n°95 la société la Tannerie du Nord Z.I Utique (RNE 0007166D) va être cédée aux tiers avec nomination de Mohamed Habib Saihi comme contrôleur d'exécution de la société et Hassen Ben Taoufik ben Hiba comme garde judiciaire. Il appartient aux créanciers d'envoyer leurs titres de créances et leurs justificatifs dans les délais réglementaires à Mohamed Habib Saihi administrateur judiciaire 09 rue Jalel Eddine Nakache cité La Gazelle 2083 (L'Ariana) par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste.

2024R00081VEPA2

Faillite de la société EAGLES TECHNOLOGIES SA

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°981 le 27/12/2023 à l'encontre de la société EAGLES TECHNOLOGIES SA I.U 1085807G sise Immeuble Junior rue lac Tagayiki Lac Tunis, en cessation de paiement depuis 26/06/2022 et en désignant Mme Rym Mohamed juge commissaire et l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2éme étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R00089VEPA2

Nomination d'un Liquidateur

N° C.I.N du demandeur de la liquidation : 018365119

Suivant ordonnance sur requête N° 74297 émanant du tribunal de première instance de Grombalia en date du 04/01/2024. Il a été décidé :

La nomination de Monsieur Ameur MANSOUR domicilié au 53, Rue Echam 2éme Etage App N° 6 - 1002 Tunis – Tél : 71830168. En qualité de liquidateur des biens successoraux de feu Emna KAROUI, pour procéder à leur inventaire, à leur gestion, et à leur partage sous la supervision du Juge Commissaire.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2024400029VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire de la société Franco-Tunisienne de Céramique - SARL

Capital de 55.000 DT

Siège social : Zl Mazraa Tazerka 8024 Korba

Identifiant unique : 0030385Z

Suivant décision émanant du tribunal de première instance de Nabeul, en date du 08/11/2023, dans le cadre de l'affaire de règlement judiciaire n°29, il a été décidé :

- Le remplacement du contrôleur d'exécution Madame Nour El Houda Abbassi par Monsieur Mohamed HAOUIDHEK .

- D'autoriser le greffier du tribunal d'informer ce dernier de sa désignation pour continuer la procédure de cession de la société aux tiers.

- D'autoriser le greffier du tribunal à procéder aux formalités de publicités conformément à la loi et informer tout intéressé.

Le contrôleur d'exécution invite les créanciers de la société Franco-Tunisienne de Céramique à présenter une liste de leurs créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, avec les documents justificatifs, à son bureau sis à Centre Dorra Bloc C étage 2 bureau n°6 Manar 2 Tunis, et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis. Téléphone: 71877788 – 71887305 – Fax : 71887313 – mail : mohamed.haouidhek@aumac.tn.

2024400058VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16 février 2024

Société de Promotion Touristique Hammamet SA

Société anonyme

Au capital de 57 300 000 dinars

Identifiant Unique: 1478140T

Siège social : 70-72 avenue Habib Bourguiba 1000- Bab Bhar – Tunis - Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société de promotion touristique Hammamet SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 16 Février 2024 à 10h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2- Désignation d'un deuxième Commissaire aux comptes,

3- Pouvoirs.

2024T00035SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 06 Février 2024

Sté LEVEL4 SA

Société Anonyme

Au capital social de 22.570.000 Dinars

Siege Social: Rue de Russie -1000- Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi le 06 Février 2024 à 10 heures aux locaux de la société sis au 04, Rue de Russie1000 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Ratification des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 202 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour sa gestion durant l'exercice 2022 ;

6. Fixation et attribution des jetons de présence aux administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchement veuillez-vous faire représenter conformément à la réglementation en vigueur. Tous les documents afférents à cette Assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société sus-indiqué.

2024R00091SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extra Ordinaire

Qui se tiendra le jeudi 15 février 2024

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6.102.500 Dinars

Siège Social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0503855N

Les actionnaires de la société Polyclinique Essalama Sfax sont convoqués à une assemblée Générale Extra Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le jeudi 15 Février 2024 à 16H00 à la salle de réunion au siège social de la société pour statuer l'ordre du jour suivant :

1) Délibération sur la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Pouvoirs pour formalités.

2024X00050SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Education et des Sciences

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis 0428512S

Les actionnaires du Groupe de l'Education et des Sciences sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 10 Février 2024 à 9 heures, au siège social, 34 Rue Cyrus le Grand 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2024400054SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Groupe de l'Enseignement et des Services

18 Rue Nelson Mandela 1002 Tunis 0510265N

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 dinars

Les actionnaires du Groupe de l'Enseignement et des Services sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 10 Février 2024 à 11 heures, au siège social, 18, Rue Nelson Mandela 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activité de l'exercice écoulé

- Examen du bilan et des comptes de résultats pour le même exercice

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes .:

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2024400055SANB3

Convocation de l'assemble générale ordinaire du 14/02/2024

Société TIME Higher School

Société anonyme

Capital social : 9 300 000

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

45, Av Mohamed 5, 1002 Montplaisir

Le conseil d'administration du 09 janvier 2024 a décidé la convocation de l'assemble générale ordinaire pour la date du 14 février 2024 à 15 heures. à son siège 45 Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice 2022,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022.

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Quitus éventuel aux administrateurs.

7. Approbation de la rémunération de l'Administrateur Délégué.

8. Cession de TIME

9. Désignation d'Administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025,

10. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

11. Pouvoirs pour formalités

2024400062SANB3

Autres sociétés

Convocation

Société Coopérative Alkhayrat

Kerchaw Essmar Tataouine

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Coopérative Al-Khairat invite toutes les personnes impliquées dans la société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11/02/2024 pour approuver le rapport financier et littéraire et étudier certaines des préoccupations qui concernent l'entreprise.

2024R00095SODB3

La Société Coopérative de Base des Services Agricoles

«Al-Mustaqbal» à Zaouïet Sousse

Capital : 28.810 dinars

Matricule fiscal : 0023341/T

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative de Base des Services Agricoles «Al-Mustaqbal» à Zaouit Sousse invite tous ses membres à assister à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'année 2022 prévue pour se tenir en deuxième convocation le 6 février 2024 au siège de la délégation de Zaouit, ksibet et Thrayet après qu'elle a été reportée par une première convocation faute d'absence des Membres le 10/01/2024.

Examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports financiers et littéraires du Conseil d'Administration pour l'année 2022

2. Lecture des rapports financiers du commissaire aux comptes pour la même année

3. Discuter des rapports et décharger les administrateurs de toute responsabilité.

4. Mise à jour de la liste des participants.

2024S00041SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Lotfi ben Mohamed ben Ali Benissa titulaire de la C.I.N n°05090372 déclare la perte de son titre de propriétés n°06/9088 objet de titre foncier n°608806 Nabeul, sis à l'Avenue de la Liberté Maamoura Beni Khiar gouvernorat de Nabeul, selon attestation de perte qui a été délivrée sous n°10 le 9/01/2024 par la police de Maamoura.

2024T00033DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Hichem Ben Abdelaziz Ben Sadok Gharnaoui CIN n° 07269313, a perdu le titre de propriété n°14093/09, pour le titre foncier n° 60306 Ariana situé à La Soukra – Ariana. Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Tunis le 12/01/2024.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 13/01/2024.

2024T00036DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Farid B Sboui B. Salah Belgasmi, Tunisien, Titulaire de la CIN n°03762556 du 25/02/2013, Déclare avoir perdu le titre de propriété n°8087 crée en date du 27/01/2010 objet du TF n°80820 Tunis situé à la Rue Lagha n°23 Le Kram EST.

Selon la déclaration honorée signée par la municipalité du Kram le 4/12/2023. Et publiée dans les médias dans le journal Achourouk le 5/01/2024.

2024R00083DIVD2

Avis

Monsieur Fathi ben Hédhili ben Sassi Romdhane déclare la perte du titre de propriété n°03/14097 du 21/11/2006 relatif au titre foncier n° 114319 Sousse nommé Kairouan, sis rue Habib thameur M'saken, gouvernorat

de Sousse et ayant fait l'objet d'une attestation de perte n° 848 délivrée par le poste de sûreté nationale Ouest de M'saken à la date du 31/10/2023.

2024S00035DIVD2

Avis

Ghorbel Ysmin annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 11860 m² sise à la route Teniour km 13 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00041DIVD2

Avis

Kachouri Mahbouba annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie environ de 200 m² sur laquelle une chambre sise à la route Mahdia km 5 Sfax son titre de propriété à disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00042DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M. IMED HARRABI a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 146 m2 sise route de l'aérodrome Km 8 Sfax acte notarié daté du 24/06/2007 dressé par les notaires Bouaziz moncef et Hachicha chahir et il veut faire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires indiqués et chaque opposant doit se manifester dans un délai de30 jours à leurs bureau sise rue des notaires Sfax.

2024X00047DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M. SOUAD HRAYRI a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 7883 m2 sise route Tanyour km 13 Sfax acte notarié daté du 26/10/2016 dressé par les notaires Moncef Ktata et Malek Madyoub et elle veut faire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Hachicha Chahir et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sise rue des notaires Sfax.

2024X00048DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Le Notaire Trichili Noureddine déclare que Henda Belhaj Salah a perdu son titre de propriété de deux terres situées à Mjedba Blittich Jbeniana Sfax la première contient 12 oliviers et La deuxième contient 09 oliviers et 10 amandes, daté le 06 mai 2000 et enregistré à la R.F. Jbeniana le 19 juillet 2000 reçu numéro 17408 et qu'elle prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Trichili Noureddine à Jebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2024X00053DIVD2

Avis complémentaire

A la demande d'appel n°5425 présentée au greffe du tribunal immobilier de Tunis par Dorra Ben Attia, selon laquelle le requérant a interjeté appel du jugement de première instance rendu par le tribunal de mise à jour des titres immobiliers du tribunal central des biens immobiliers sous le n°69704 en date du 9/01/2023 et le juge a rejeté la demande, et puisque la demande de mise à jour visait à stipuler la survenance d'une vente par Hallouma bint Ali bin Hattab Al-Nahali et son fils Tarek bin Omar bin Hussein Trabelsi pour 500 parts au profit de Hussein bin Omar bin Hussein Trabelsi selon un acte notarié de 24/8/2006 et enregistrés le 28/8/2006 et un contrat de vente émis par Saber bin Omar bin Hussein pour 250 parts au profit de Hussein bin Omar bin Hussein Trabelsi selon un acte notarié le 10/8/2007 et enregistré le 23/4/2008 et un contrat de vente émis par Najla bint Omar bin Hussein Trabelsi pour 300 parts au profit de Hussein bin Omar bin Hussein Trabelsi par un acte notarié le 3/9/2007 et enregistré le 23/4/2008 et un contrat de vente émis par Hussein bin Omar bin Hussein Trabelsi pour 1000 parts au profit de Dora bint Mohammed bin Attia selon un acte sous seing privé daté du 14/02/2014 et enregistré le 14/12/2020, avec le titre foncier 45723 Tunis / 22612 Manouba, et lorsqu'il est possible, à compter de la date de cette notification et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, de s'opposer à cette demande et de se chevaucher dans son objet devant le Tribunal Immobilier de Tunis.

2024400053DIVD2

Rectificatif

Rectificatif

Une erreur a été introduite dans la notice de vente d'un fonds de commerce n°2023402983FCCC2, publiée au journal officiel de la République Tunisienne n°148 du 20/12/2023 page 2890 il a été mentionné «les oppositions doivent être reçues entre les mains du vendeur» au lieu de «les oppositions doivent être reçues entre les mains de l'acheteur».

2024400052RECZ9